

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 15 SEPTEMBRE 2015

Nombre de délégués en exercice : 30 titulaires

Nombre de membres votants : 25

Titulaires présents :	19
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	3

L'an deux mille quinze, mardi 15 septembre 2015 à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC du Canton de Cadours :	M. DULONG D.
CC des Coteaux du Girou :	Mrs DUTKO H., GRANDJACQUOT D. et VINTILLAS E.
CC du Frontonnais :	Mrs DUPUY D., GALLINARO A., MIQUEL D., NADALIN D., M. PAPILLAULT P., PETIT Pa., PETIT Ph. et VASSAL J-P.
CC de Save et Garonne :	Mme AYGAT Ch., Mrs AUZEMERY B., ESPIE J-C., JANER G., P.MELIET J-J. et MOIGN J-L.
CC Val'Aïgo :	Mme NARDUCCI I.

Délégués titulaires représentés :

CC du Canton de Cadours :	M. CLUZET A. par M. GAUTIER Ph. (suppléant).
CC des Coteaux du Girou :	M. CALAS D. par M. ANJARD N. (suppléant) ; M. ROUMAGNAC L. par M. GENEVE J-L (suppléant).
CC de Save et Garonne :	M. BOISSIERES J. par M. JANER G. (pouvoir).
CC Val'Aïgo :	M. OGET E. par Mme NARDUCCI I. (pouvoir) ; M. SALIERES J-L. par M. PETIT Ph. (pouvoir).

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou :	M. CUJIVES D.
CC du Frontonnais :	M. CAVAGNAC H.
CC de Save et Garonne :	M. LAGORCE
CC Val'Aïgo :	Mrs LAVIGNOLLE V. et REBEIX N.

VOTANTS : 22 + 3 pouvoirs

POUR :	25
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Délibération n ° 2015 /11

Objet : Représentation du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'en tant que Président du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, il est régulièrement invité à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) concernant des créations ou des extensions commerciales en projet sur l'ensemble du territoire.

Etant également amené à y siéger en tant que Président de sa Communauté de communes, il convient de désigner des représentants du SCoT.

Sont proposés les deux élus suivants (dans l'ordre des disponibilités) :

- Monsieur Jean-Luc SALIERES
- Monsieur Edmond VINTILLAS

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article unique : **DE DÉSIGNER**, dans l'ordre des disponibilités :

- **Monsieur Jean-Luc SALIERES**
- **Monsieur Edmond VINTILLAS**

pour représenter le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain aux Commissions Départementales d'Aménagement Commercial où le Président du syndicat sera amené à représenter sa Communauté de communes.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signés au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	07/09/2015
Date d'affichage :	07/09/2015
Certifié exécutoire le :	22/09/2015
Affichée le :	22/09/2015

Philippe PETIT,
Président

